

Lors de son séminaire de décembre dernier, le Collège Technique National, comme notifié dans le compte-rendu de son Président Bernard PALMIER, s'est ému de la rumeur persistante selon laquelle « il y aurait une façon précise et unique de présenter les techniques aux examens de grades "dan" » et a confié à Franck NOEL le soin de rédiger un texte pour en finir avec cette idée aussi fausse que dangereuse.

Critères

Tous les aspects de l'activité fédérale ne bénéficient pas de la même mise en lumière et certains sont, non par volonté de secret mais par leur nature même, destinés à se dérouler dans l'ombre. Leur importance peut toutefois se révéler primordiale et c'est sans doute le cas de la mission de la « commission d'harmonisation » qui poursuit ses travaux depuis deux ans déjà. Cette commission qui réunit quatre cadres techniques de chaque fédération agréée s'est vue confier la responsabilité de la relecture (et de la ré-écriture) des annexes du règlement de la CSDGE.

L'enjeu n'est pas mince car il est question par ce biais rien moins que de définir le contenu des examens Dan, et ce, au travers de deux entrées principales : le répertoire technique d'une part et les critères d'évaluation et niveaux d'exigence d'autre part (à quoi il faudrait ajouter les modalités de délibération mais ce dernier point ne sera pas abordé dans cet article).

Il n'est bien sûr pas question de bouleverser totalement l'architecture ni le contenu de ces annexes, qui ont leur cohérence, mais seulement d'en préciser certains éléments et surtout de reformuler les points (essentiellement les critères d'évaluation) qui, à l'usage, se sont révélés ne pas faire l'objet d'un véritable consensus entre les deux Fédérations.

L'aspect « répertoire », bien que fastidieux à élaborer, pose à vrai dire plus de problème dans son utilisation que dans son élaboration même : en effet, malgré une volonté d'en limiter l'ampleur, l'éventail des questionnements possibles reste large et il en incombe donc à la responsabilité de chaque examinateur, sur le terrain, d'en faire un usage équilibré et représentatif de la pratique usuelle. Il s'agit donc d'un point important à aborder et à approfondir lors des sessions de formation à l'évaluation.

La question des critères d'évaluation est à la fois plus riche et plus chargée d'enjeu : en effet, nous touchons là au contenu même de la discipline, à sa vocation éducatrice, à son sens, à sa raison d'être. Quel type d'Homme tentons-nous de développer ? Quelles compétences, quelles qualités visons-nous ? Et, question essentielle pour les examens, quels sont les comportements révélateurs de l'acquisition (ou du défaut) de telle ou telle de ces compétences ?

Nous n'entrerons pas ici dans l'exposé en détail de ces critères tels qu'il sont ressortis des échanges, et ce, d'autant plus que le document n'est pas encore totalement finalisé. Mais, en tout état de cause, il en émerge une donnée fondamentale : **aucun de ces critères** (pas plus que dans la mouture précédente des annexes) **ne fait référence à une définition formelle de l'exécution des techniques qui donnerait au candidat l'obligation de se conformer à un modèle spécifique et pré-établi pour répondre à une interrogation.** La raison en est tout simplement que cette « forme de référence absolue et consensuelle » n'existe pas. Certains peuvent peut-être en rêver (à tort car ce formatage aurait d'évidence un effet stérilisant sur la discipline) mais la simple prise en compte de la réalité nous impose de renoncer à ce fantasme. Le récit de l'expérience qui suit ne peut que nous conforter dans ce constat :

Il y a quelques années, au cours d'un des séminaires bisannuels du Collège Technique National, la question de « base commune » était abordée et nous avons résolu de la tester en proposant que chacun présente ce qu'il considérerait comme « schéma de base » pour différentes techniques courantes (katate dori – irimi nage par exemple). Le résultat fut que, sur environ 25 participants, 5 ou 6 schémas différents, tous valides, furent proposés et, parmi ceux-ci, aucun ne

correspondait au schéma habituellement pratiqué par.... Doshu.

Faut-il en conclure pour autant que tout est possible ? Que tout se justifie et qu'il n'y a aucun langage commun ? Certainement pas. Mais il faut comprendre que l'exigence et le sens des techniques ne se situent pas dans leur définition formelle mais que c'est dans leur conformité aux principes et valeurs de l'Aïkido qu'elles se justifient et que c'est donc cette conformité qu'il s'agit d'évaluer. Ces principes et valeurs sont, globalement, de trois ordres et touchent :

- . à la logique mécanique et/ou géométrique de la technique,
- . à la gestion de la gestuelle et de l'attitude (physique et mentale),
- . et au mode de relation avec le partenaire tant physiquement que psychologiquement.

Ce sont ces éléments qui sont repris en détail par les critères d'évaluation, enjeu de cette nouvelle mouture des annexes, et c'est au travers de cette grille d'analyse que l'observation des examinateurs doit s'effectuer et non dans l'attente d'une réalisation formelle spécifique.

Il est toutefois évident que cette diversité formelle légitime s'exprimera de plus en plus au fur et à mesure qu'on avancera sur la Voie et que les « petits grades » bâtiront en priorité leur prestation autour des « kihon »... « kihon » que l'on est en vérité bien en peine de définir de façon rigide et définitive car quasiment chaque enseignant a son idée sur la question, comme nous l'avons compris au travers de l'expérience du séminaire technique exposée ci-dessus.

Mais en fait, cette impasse dans la tentative de définition consensuelle ne concerne, une fois de plus, que la **forme** du « kihon » et non pas son **esprit** ou le **sens** de ce concept. Car, là aussi, c'est par une analyse de l'intérieur, au travers de critères, que l'on décidera de considérer telle ou telle technique comme un « kihon » ou non. Risquons-nous à lister ces critères :

- . Proposer un schéma technique dont la logique mécanique est immédiatement intelligible.
- . S'appliquer sur un comportement de Uke probable et naturel sans réactivité excessive.
- . Etre une illustration évidente d'un ou plusieurs principes Aïki.
- . Etre clairement la source, la matrice, de divers développements et variations potentiels.
- . Etre immédiatement identifiable comme une réalisation d'une technique du répertoire

commun.

Il est bien clair que, malgré toute la rigueur que nous nous efforçons de mettre dans l'analyse, nous évoluons ici dans le domaine de l'appréciation et non de la certitude. Mais c'est précisément dans ce domaine, celui de l'appréciation individualisée, que les examinateurs doivent remplir leur rôle.

Quelles conclusions tirer de tout cela ? Qu'il ne faudrait surtout pas que les actions ou stages de préparation aux grades, pas plus que les actions ou stages de formation à l'évaluation, se focalisent ou se limitent à des injonctions formelles en tentant d'édicter des normes ou des standards qui ne pourraient être qu'arbitraires . Mais que, bien au contraire, l'effort soit fait en permanence de se référer aux critères, d'analyser, de démontrer la fonctionnalité et la raison d'être de tout comportement, de lier le geste à un principe, bref de s'interroger sur le sens et la vocation éducative de la discipline et, par là-même, de (re)donner aux examens un véritable contenu qui ne se limite pas à une prestation de façade.

Faute de cet effort, il y a fort à craindre qu'à très moyen terme notre discipline ne devienne qu'une sorte de gymnastique faite de figures imposées qu'il s'agirait de copier de l'extérieur, toujours identiques à elles-mêmes, sans se préoccuper ni de leur logique interne ni de leur objectif.

On voit mal alors quelle valeur aurait cette gesticulation, quelle perspective de développement elle offrirait et de quelle richesse elle pourrait se revendiquer.